



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Reglementation

Question écrite n° 38492

Texte de la question

M Gerard Kuster appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants sur la question de l'affectation des emplois reserves par ses services. En effet, les normes d'application font apparaitre certaines priorites pour les ayants droit relevant de l'armee, de la police, etc, les invalides et mutilés du travail civil prenant un rang posterieur. Il lui demande donc de lui preciser si l'affectation prioritaire des emplois reserves est appliquee a des personnels retraites de l'armee.

Données clés

Auteur : [M. Kuster Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38492

Rubrique : Emplois reserves

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1329